

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 9
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 2 octobre à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 22 septembre 2020

Etaient Présents sur place : Mmes Françoise DE ROFFIGNAC- Pascale GOT – Ghislaine GUILLEN - Marie-Pierre QUENTIN. MM Cyril PENAUD, Alain RENARD

Etaient Présents en visio-conférence : Mmes Célia MONSEIGNE, Sandrine DERVILLE, , Olivier ESCOTS.

Absents représentés : M. Dominique FEDIEU pouvoir à Mme Pascale GOT, M. Loïc GIRARD pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Philippe LABRIEUX pouvoir à Mme Célia MONSEIGNE.

Secrétaire de séance : Alain RENARD

Délibération N°2020-03-52: Signature d'une convention d'adhésion au service Rémunérations du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde

Vu le CGCT ;

Considérant la demande de détachement de la responsable administrative et financière du SMIDDEST ;

Considérant l'importance et la complexité des questions touchant aux rémunérations des salariés ;

Après discussion, il est décidé, à l'unanimité

Article 1. De solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour bénéfice de la prestation de paies informatisées

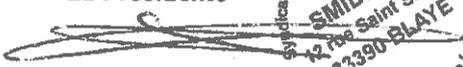
L'objectif de cette mission est d'aider le SMIDDEST dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités), par la mise en commun de moyens techniques : suivi de la réglementation en vigueur et application des nouveaux textes dès leur parution, confection des salaires et des états nécessaires, réalisation des déclarations mensuelles et annuelles des salaires.

Article 2. D'autoriser Mme la Présidente à signer une convention de prestation de paies informatisées avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde ;

Article 3. De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité pour le Budget Principal 2021.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Braud-et-Saint-Louis le 02 octobre 2020

La Présidente


Pascale GOT

